Document d’orientation pour la soumission de matériel publicitaire

Juin 2013

Table des matières

Chapitre 1 : Utilisation de fichers électroniques (trucs et exigences relatives au système) 1
Chapitre 2 : Préparation de vos soumissions/réponses 4
1. Exigences générales 4
2. Exigences propres à divers types de SPP/formats/médias 7
3. Questions et réponses 11
Chapitre 3 : Frais de révision 13
Chapitre 4 : Après l'agrément 15
Chapitre 5 : Soumissions publicitaires avant l'Avis de conformité 18
ANNEXE 19

Chapitre 1 : Utilisation de fichiers électroniques (trucs et exigences relatives au système)

Toutes les soumissions au CCPP doivent être envoyées par l'intermédiaire du système de fichiers électroniques. Ce système de gestion des documents permet le transfert de fichiers entre le CCPP et ses clients ainsi que l'accès à ces fichiers.

1. Exigences relatives au système

Tenez compte des exigences suivantes relatives au système :

- taille maximale d'un document = 20 Mo (mégaoctets)
- le format de fichier requis pour un document est Adobe 8.0 ou moins
- les formats de fichiers acceptés pour une vidéo doivent être : .mov, .wmv, .swf. ou .udf

Les réponses du CCPP sont envoyées par courrier électronique avec des lettres en pièces jointes; assurez-vous d'avoir inscrit le CCPP sur « liste blanche » pour la réception de courriels et de pièces jointes. Vous devez être inscrit à titre d'utilisateur du système de fichiers électroniques pour avoir accès au système ou recevoir des communications du CCPP.

2. Inscription de votre entreprise et d'utilisateurs au système de fichiers électroniques

Au moment d'inscrire une entreprise et un utilisateur :

- Un dirigeant de l'entreprise doit envoyer dans un courriel à Review@paab.ca :
  - les nom juridique de l'entreprise, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur
  - les adresses de courrier électronique des utilisateurs, nom complet, numéros de téléphone et de télécopieur
- Les administrateurs du système du CCPP font la configuration et envoient un mot de passe temporaire à chaque utilisateur par courriel. Votre adresse de courriel est votre identification d'utilisateur.
- Les nouveaux utilisateurs du système de fichiers électroniques devront accéder rapidement au système à l'aide de leur mot de passe temporaire et de leur identification d'utilisateur. Ils cliqueront ensuite sur le lien « Mon profil » pour remplacer le mot de passe temporaire par un mot de passe de leur choix.

Nous vous demandons de contribuer à faciliter le processus de traitement des fichiers électroniques en prêtant attention aux points suivants, ce qui permettra de minimiser les retards de traitement et d'éliminer les reprises :

a) Champ « Date d'utilisation prévue »

N'oubliez pas d'indiquer la **« Date d'utilisation prévue »** sur chaque soumission.
Ce faisant, n'oubliez pas :

- le mois auquel une soumission préalablement approuvée vient à échéance
- la date réelle à laquelle la publicité sera produite aux fins de distribution
- les demandes de renouvellement de soumissions doivent être envoyées 6 semaines avant la date d'échéance

La période d'agrément de 12 mois peut être accordée jusqu'à concurrence d'un maximum de trois mois après la date de la notification de l'approbation.

Toutes les nouvelles soumissions sont traitées pour vérifier qu'elles sont exactes et complètes avant d'être attribuées à un réviseur.

Tout nouveau fichier électronique qui n'indique pas de « **Date d'utilisation prévue »** sera renvoyé à l'expéditeur avec la mention « incomplet ».

b) **Numéros de bons de commande obligatoires**

Si votre entreprise a une politique qui demande un **Numéro de bon de commande valide** pour chaque soumission de dossier électronique, n'oubliez pas d'inclure un **Numéro de bon de commande valide** sur votre soumission de fichier électronique au moment de la soumission. Sinon, celle-ci vous reviendra avec la mention « incomplète ».

Toutes les nouvelles soumissions sont traitées pour vérifier qu'elles sont exactes et complètes avant d'être attribuées à un réviseur.

Si vous désirez que le nom d'une personne-ressource apparaisse sur une facture, veuillez ajouter ce nom dans le champ du bon de commande au moment d'une nouvelle soumission.

c) Téléchargement

Veuillez vérifier que les documents sont bien téléchargés dans les bons champs dans les fichiers électroniques. Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec nos coordinateurs de soumissions.

3. Questions et réponses :

Question : Je pars en vacances. Comment mon collègue peut-il travailler sur mes fichiers en mon absence?

Réponse : Accédez à chaque fichier pour sélectionner le nom de votre collègue à partir de la liste déroulante qui se trouve à l'intérieur de chacun des 2 champs de sauvegarde. Les champs de sauvegarde se trouvent à la page Détails sur la soumission dans la section Renseignements sur la personne-ressource. Votre collègue recevra des réponses du CCPP et aura accès à vos fichiers électroniques pour soumettre des révisions en votre nom. À titre de personne-ressource principale, vous continuerez de recevoir les réponses du CCPP pendant votre absence.

Question : L'état de ma soumission est « Réponse demandée ». Comment puis-je voir les détails derrière cet état? Quand je clique sur ma soumission, je ne vois que la soumission et les documents d'origine et aucune indication d'une demande de révisions ou de documents supplémentaires.

Réponse : Si l'état de votre soumission a été modifié à « Réponse demandée», vous devriez avoir reçu un courriel avec une pièce jointe contenant les commentaires du réviseur. Si vous

n’avez pas reçu le courriel, vérifiez vos pourriels ou vérifiez auprès de votre Service informatique si le CCPP est bien inscrit sur votre liste blanche. Si vous avez besoin d’assistance supplémentaire au sujet de votre soumission électronique, communiquez avec le CCPP.

Question : En vertu du système actuel, les sondages du CCPP sont envoyés au personnel administratif qui effectue le travail de soumission des fichiers électroniques. Ces sondages peuvent-ils être adressés au personnel créatif qui rédige les lettres et répond à celles-ci?

Réponse : Les sondages Répertoires de l’expérience client sont envoyés de façon aléatoire par un logiciel automatisé et ils restent anonymes aux yeux du personnel du CCPP. Ces sondages sont envoyés au personnel administratif qui a déclenché l’envoi de fichiers électroniques, pour en faciliter l’administration. Il n’y a toutefois aucune raison pour laquelle l’entreprise qui reçoit le sondage ne peut pas transmettre celui-ci à toute personne jugée préférable pour le remplir. Le CCPP demande une réponse à la personne ou au groupe de personnes qui ont le plus d’expérience sur le fichier précis dont il est question.

Chapitre 2 : Préparation de vos soumissions/réponses

1. Exigences générales

1.1 Lettre d'accompagnement et lettres de réponse

i. Une lettre d'accompagnement doit être jointe à chaque nouvelle soumission. La lettre d'accompagnement doit faire état de tout facteur particulier dont il faut tenir compte (p. ex., auditoires multiples, placement de l'annonce, etc.).

ii. Une lettre de réponse doit être jointe à chaque nouvel envoi d'une soumission déjà présentée. Cette lettre doit comprendre une liste détaillée des mesures prises en réponse aux commentaires du CCPP. La lettre de réponse doit également traiter de toute modification non demandée; veuillez préciser le ou les numéro(s) de page(s) sur lesquelles ces modifications ont été apportées. Veuillez également vous reporter à l'article 1.5 du présent chapitre.

1.2 Champ Réglementation

i. La lettre d'approbation de Santé Canada (p. ex., Avis de conformité, Lettre de non-objection) et la monographie du produit doivent être téléchargées dans le champ Réglementation. Le numéro de contrôle de la soumission qui figure sur la lettre d'acceptation de Santé Canada doit correspondre à celui qui apparaît dans la monographie du produit. Au cas où ces numéros ne correspondent pas, le client doit fournir une lettre du service des Affaires réglementaires du fabricant, laquelle confirme que l'approbation de Santé Canada n'est pas exigée pour la modification à la monographie du produit (c.-à-d. une modification de niveau III ou IV)*.

ii. Si un produit ne comporte pas de monographie de produit ni de licence de mise sur le marché, il est possible de fournir un autre document (p. ex., renseignements posologiques, étiquette de produit, monographie de catégorie IV). Dans ce cas, il faut inclure à la soumission originale une confirmation écrite du service des Affaires réglementaires qui indique que ce document est l'Autorisation de mise sur le marché actuelle.

1.3 Format de la soumission

Il est possible de soumettre soit le texte de l'annonce soit la maquette pour la révision du contenu. Le CCPP préfère le texte des annonces. Le format utilisé pour la soumission d'origine doit être conservé pendant la durée de la révision du contenu. Autrement dit, si un manuscrit a été soumis pour révision à la première soumission, un manuscrit doit être soumis pour toutes les soumissions subséquentes du même dossier. Une maquette sera demandée pour une révision du positionnement, des éléments visuels, etc. lorsque la révision du contenu sera terminée. Dans le même ordre d'idées, si une maquette a été soumise pour révision du contenu à la première soumission, une maquette devra être soumise pour toutes les soumissions subséquentes du même dossier. Si une maquette est soumise pour une révision du contenu, veuillez fournir à la fois une version commentée (voir la section Références ci-dessous) et une version non commentée.

Dans les cas où un manuscrit et une maquette sont soumis en même temps, le manuscrit fera l'objet d'une révision du contenu et la maquette sera révisée sur les plans du positionnement et du format.

Tout le contenu du manuscrit doit être final avant d'être envoyé au CCPP dans le cadre d'une première soumission. Les dossiers inachevés (y compris, sans pour autant s'y limiter : plusieurs choix pour chaque texte, tout élément pas encore déterminé, etc.) seront renvoyés avec la mention incomplet. Veuillez également vous reporter au Chapitre 3.

1.4 **Références**

[Reportez-vous à l'Annexe : i) exemple de SPP avec le texte, ii) exemple de SPP avec la maquette, iii) exemple de Réf. No 1 « *Efficacy and tolerability of X* », iv) exemple de nomenclature des références]

i. Références de soutien

Chaque allégation ou présentation doit être accompagnée d'un numéro qui renvoie clairement à la référence de soutien et aux numéros de page et de section pertinents de la page (p. ex., réf. 1A, p. 151). Le texte qui détaille les références doit apparaître dans une couleur différente de celle du texte publicitaire. La section correspondante de l'article de référence doit être surlignée et étiquetée.

Lorsque vous téléchargez des références à des fichiers électroniques, veuillez nommer le fichier par le numéro de référence et le titre de l'article (p. ex., réf. 1 – *Efficacy and safety of Product X*).

ii. Numéros de dossiers précédents

Si le SPP contient des allégations ou des présentations similaires à des dossiers préalablement approuvés, veuillez énumérer le(s) dossier(s) pertinent(s). Cette mention doit apparaître à proximité immédiate du texte publicitaire et du texte des références et doit être d'une couleur différente.

1.5 Révisions et modifications non demandées dans des soumissions subséquentes

Toutes les révisions et modifications non demandées doivent être surlignées dans le manuscrit. Les révisions demandées doivent être surlignées par une couleur différente de celle des modifications non demandées. Seules les révisions et les modifications par rapport au manuscrit précédent doivent être surlignées; veuillez vous assurer d'enlever tout soulignage qui provient des versions antérieures du manuscrit.

Dans le cas d'un retrait de texte qui serait une modification non demandée, veuillez l'indiquer par des ratures et un surlignage.

À remarquer que des modifications non demandées importantes pourraient se traduire par un nouveau numéro de dossier et de nouveaux frais.

1.6 Mises à jour à la monographie du produit (MP)

i. Veuillez fournir une MP commentée avec chaque nouvelle soumission pendant les 3 premiers mois qui suivent la notification de la modification au CCPP.

ii. Le cas échéant, veuillez également fournir la lettre correspondante de Santé Canada qui confirme l'approbation de la mise à jour de la MP. Autrement, vous pouvez fournir une lettre signée par le service des Affaires réglementaires du fabricant, laquelle confirme que l'approbation de Santé Canada n'est pas exigée pour la modification à la monographie du produit (c.-à-d. une modification de niveau III ou IV).

iii. **RÉVISIONS EN COURS :** À remarquer qu'une mise à jour à la MP pendant une révision en cours peut se traduire par un nouveau numéro de dossier et les frais correspondants. Des modifications à une MP déclenchent une réévaluation du contenu du SPP en cours. Il est préférable de ne soumettre dans un premier temps pour révision subséquente qu'un (1) seul des SPP en cours qui contient toutes les révisions applicables à l'annonce publicitaire. Le réviseur devra évaluer si un nouveau numéro de dossier/de nouveaux frais sont nécessaires, et il communiquera comment soumettre le plus efficacement les fichiers en cours restants. Le fabricant devra appliquer les révisions demandées dans ce dossier aux SPP en cours restants avant d'en faire une soumission subséquente.

iv. **ANNONCE PUBLICITAIRE EN COURS D'UTILISATION :** Notez bien que le fabricant est responsable de s'assurer que l'annonce publicitaire approuvée avant la modification à la MP tient compte précisément de la MP révisée. Les SPP que le fabricant estime avoir besoin d'une mise à jour pour tenir compte des modifications à la MP doivent être soumis au CCPP pour révision même si la période d'approbation initiale n'est pas écoulée.

v. **RENOUVELLEMENTS :** Au moment de la soumission subséquente de renouvellements de SPP, veuillez fournir une MP annotée si celle-ci a été mise à jour depuis la dernière approbation des SPP.

1.7 Soumission d'opinions écrites

Le lien suivant renferme des renseignements relatifs à la soumission de demandes d'opinion sur les exemptions de la révision par le CCPP :

http://www.paab.ca/resources/pdfs/Exemption%20Requests%20Policy%20and%20Procedure%20English.pdf

Le CCPP mettra à exécution sa politique initiale, et toujours en cours, qui consiste à ne fournir qu'une seule lettre d'opinion par demande d'opinion.

2. Exigences propres à divers types/formats/médias de SPP

La présente section du document vise à répondre à des questions fréquentes. Nous avons donc ciblé des points essentiels qui ont servi pour répondre à ces questions fréquentes. La présente section n'englobe pas tout.

2.1 Courriels/lettres

Il est possible qu'une mise en page ne soit pas exigée pourvu qu'il y ait une confirmation que la disposition et le traitement du style seront identiques à ceux du manuscrit fourni, sans éléments graphiques supplémentaires.

Les liens et annexes sont révisés à titre de SPP distincts.

Quand une série de courriels/de lettres est prévue dans le cadre d'une campagne, chaque courriel/lettre sera révisé à titre de SPP distinct – p. ex., courriel de mars comparativement à courriel d'avril.

2.2 Outils promotionnels diffusés par des moyens électroniques

Étant donné que la révision du CCPP est faite à partir d'un fichier électronique statique plutôt que du programme en direct, la soumission doit décrire clairement/complètement toutes les fonctionnalités électroniques et préciser si l'utilisation de l'outil promotionnel doit être déclenchée par le représentant ou par le lecteur de façon autonome. Par exemple, quand des onglets sont utilisés, le réviseur doit être informé du mode d'organisation des onglets et des renseignements qu'ils contiennent. Pour une annonce instantanée, le réviseur doit être informé de ce qui déclenche son apparition, de ce qu'elle contient, des autres éléments qui sont toujours visibles sur la page pendant que cette annonce est ouverte, de la période pendant laquelle elle restera ouverte, et ainsi de suite. Pour les fonctions d'annotation par l'utilisateur, par exemple surlignage ou dessin, le CCPP doit être informé des segments du SPP qui contiennent cette fonctionnalité.

Une mise en correspondance des instruments doit être incluse à la première soumission. De plus, s'il n'est pas possible de fournir une maquette au moment de la première soumission, un graphique de type fil de fer détaillé doit être fourni.

Les outils promotionnels diffusés par des moyens électroniques sont révisés dans leur totalité, comme pour tout SPP. Ils ne sont **pas** approuvés pour une représentation sélective du contenu. Le CCPP remettra en question une fonctionnalité qui permet au représentant pharmaceutique de personnaliser l'outil promotionnel électronique en choisissant les pages / les segments à inclure à partir un SPP plus complet approuvé par le CCPP. Reportez-vous aux questions et réponses à la fin de ce chapitre.

2.3 Numérisation des SPP imprimés

Dans le cas de SPP imprimés approuvés par le CCPP et reformatés dans une plateforme électronique pour distribution ultérieure par le commanditaire, la révision par le CCPP du format électronique est exigée à moins que tous les critères suivants ne soient satisfaits :

- Le SPP approuvé par le CCPP est encore dans les limites de sa période d'approbation.
- Il n'y a pas eu de mises à jour à la monographie du produit (ni de lettres d'avertissement de Santé Canada) depuis l'approbation du SPP d'origine.
- Le même contenu/la même disposition/la même circulation que dans le SPP imprimé approuvé sont maintenus.
  Par exemple :
  - Toutes les modifications relatives à la taille sont directement proportionnelles tout le long du SPP
  - Le contenu de la page n'est pas repositionné pour optimisation selon le modèle paysage/portrait
  - Aucune nouvelle fonctionnalité n'est ajoutée à part le zoom avant et le zoom arrière.
    p. ex., Si la fonctionnalité de défilement est ajoutée, la révision par le CCPP est exigée pour s'assurer que le caractère proéminent de l'énoncé de juste équilibre ne devienne insuffisant c.-à-d. l'annonce sur la plateforme électronique serait essentiellement composée de toutes les pages numérisées dans le même ordre que dans le SPP imprimé
- Le contexte du SPP (p. ex., produit de marque *vs* produit sans marque) et le public cible restent inchangés

Dans les cas où le SPP numérisé respecte ces conditions, le CCPP doit être informé que le SPP sera utilisé de cette manière au moyen d'un courriel de renseignements (vous reporter au chapitre 4). Remarquez également que le SPP soumis à l'origine doit être renouvelé chaque année pendant la durée de son utilisation (quel qu'en soit le format (imprimé ou électronique ou les deux).

2.4 SPP sous forme de vidéos et d'animations

Les scénarios-maquettes peuvent être soumis pour la révision initiale de la mise en page. Cependant, une vidéo sera exigée pour révision avant son agrément.

Le CCPP doit être informé de tous les attributs/fonctionnalités des animations. Par exemple :
L'animation sera-t-elle activée automatiquement à l'ouverture de la page ou une interaction avec l'utilisateur est-elle exigée pour la déclencher? Quelle est la durée de chaque cadre? L'utilisateur peut-il activer l'animation / faire une pause / la redémarrer? Le cas échéant, comment? Une soumission peut déterminer, par exemple, qu'un balayage de gauche à droite d'un doigt sur une tablette électronique permet d'accélérer l'animation tandis qu'un balayage de droite à gauche est souvent utilisé pour la rembobiner.

Veuillez vous reporter aux exigences relatives au format / à la taille du système dans le chapitre 1.

2.5 Sites Web et autres tactiques sur Internet (y compris les médias sociaux)

Le CCPP ne peut pas réviser à partir d'un site en direct. Par conséquent, la soumission doit décrire clairement / entièrement toutes les fonctionnalités électroniques.

La soumission d'origine doit inclure :

- un plan de site et un graphique de type fil de fer
- une mise en page (si une mise en page ne peut pas être fournie au moment de la soumission d'origine, un graphique de type fil de fer détaillé doit être fourni).
- la description d'un mécanisme de protection d'accès le cas échéant
- la description de tous les liens à l'intérieur du site et des liens externes qui proviennent de l'entreprise/de son agent, qui dirigent vers le site Web ou éloignent du site Web (p. ex., commercialisation des moteurs de recherche, annonces bandeaux, autres sites Web, etc.); veuillez également vous reporter à l'article 2.5c
- les règles qui régissent le site et la politique de surveillance/de modération (si le site Web offre la fonctionnalité d'un contenu généré par l'utilisateur)
- les mots clés des métabalises et des métadescripteurs pour l'optimisation du moteur de recherche (si le client les établit).

À remarquer que fournir un lien vers un site Web en direct ne répond pas aux exigences du CCPP relatives aux soumissions. Si le site Web est volumineux, séparez le site en modules (à l'intérieur du même fichier électronique) qui correspondent aux exigences du système quant à la taille maximale d'un document conformément aux chapitre 1. Le nom de dossier de chaque module doit correspondre au même modèle de numérotage qui a été utilisé pour le plan fourni pour le site.

En règle générale, il est possible de satisfaire l'exigence relative à la mise en page en fournissant des captures d'écrans lorsque le texte du SPP est sur le point d'être approuvé.

Il est exigé de séparer les parties suivantes d'un site Web en des fichiers électroniques différents :

- Segments d'un site Web qui ciblent des publics cibles différents sur le plan réglementaire (c.-à-d. professionnel de la santé vs patient vs consommateur)

  Exception : La page de renvoi d'un site Web destiné aux professionnels de la santé/aux patients est accessible au grand public, mais elle peut être soumise dans le même fichier électronique que le site Web destiné aux professionnels de la santé/aux patients.

- Sections d'un site Web relatives à des produits différents

  p. ex., Dans une section à accès protégé du site d'entreprise de l'entreprise X, il y a une section pour de la publicité sur le médicament ABC, une section pour de la publicité sur le médicament DEF et une section pour de la publicité sur le médicament GHI. Les sections pour ABC, DEF et GHI doivent être soumises séparément.

- Correspondances uniformisées générées en participant à des activités par le truchement du site (p. ex., messages par courriel/messages texte)

- Documents accessibles pour téléchargement, créés (ou influencés) par le fabricant/l'agent

  p. ex., Fiches posologiques, brochures sur le produit, bulletins

a. Mises à jour du site Web
En règle générale, le CCPP exige que tout le site soit soumis pour des mises à jour du site Web. Autrement, il est difficile de se tenir au courant du contenu du site (surtout après plusieurs mises à jour).

b. Sites Web à objectifs multiples
Si le site Web se compose de sections destinées à des publics différents ou à des utilisations différentes, chaque section doit être soumise sous la forme d'un SPP séparé.

c. Liens externes / annonces bandeaux / babillards électroniques
Le CCPP doit être informé de :

- tous les liens qui mènent à un SPP approuvé par le CCPP et qui y figurent
  Le CCPP évaluera si le lien doit être révisé par le CCPP en tant que matériel séparé ou s'il s'agit de documentation sur un courriel d'information (lequel serait limité au contenu d'un lien qui est exempté de l'agrément préalable du CCPP conformément à l'article 6.6 du code).
- pour les cadres rotatifs, la séquence et la longueur de temps passé sur chaque cadre et ce qui se produit lorsque le dernier cadre est exposé (redémarrage vs statique)
- toute autre fonctionnalité électronique traitée par le SPP

Dans les campagnes qui font appel à plusieurs annonces bandeaux, chaque annonce bandeau doit être soumise séparément sous la forme de fichiers électroniques séparés sauf dans les scénarios suivants :

- elles apparaissent en même temps à l'écran (p.ex. un grand bandeau jumelé à un gratte-ciel)
- elles sont d'une longueur inférieure à 200 caractères (dans ce cas il est possible de soumettre jusqu'à 10 annonces bandeaux dans le même fichier électronique, p. ex., annonces bandeaux sur Facebook

Il est possible d'envisager des frais de série si plusieurs fichiers connexes sont soumis le même jour.

d. Commercialisation de moteurs de recherche (SEM)
Toute activité de commercialisation de moteurs de recherche qui se rattache à un site approuvé par le CCPP doit être soumise pour révision par le CCPP sous la forme d'un fichier séparé.

Il est possible qu'une mise en page ne soit pas exigée pourvu qu'il y ait une confirmation que la disposition et le traitement du style seront identiques à ceux du manuscrit fourni, sans éléments graphiques supplémentaires.

La soumission doit inclure les mots clés, les métadescripteurs générés par ceux-ci et le numéro de fichier électronique du CCPP pour le site Web hyper lié.

Il est possible de soumettre un maximum de 10 métadescripteurs à l'intérieur d'un seul fichier électronique.

Il est possible d'envisager des frais de série si plusieurs fichiers connexes sont soumis le même jour.

2.6 Applications mobiles

Les exigences générales relatives à un site Web s'appliquent également aux applications mobiles (vous reporter à l'article 2.5 ci-dessus).

Les soumissions d'applications mobiles doivent comprendre une explication de l'endroit et de la manière par lesquels les utilisateurs peuvent se procurer l'application.

La description de l'application exige une révision sous la forme d'un fichier séparé (p. ex., lorsque celui-ci est accessible dans un magasin d'applications). Les mots clés qui associent des descripteurs à l'application doivent être soumis à l'intérieur de la soumission d'origine du fichier électronique qui décrit l'application. Si le magasin d'applications permet des révisions par les utilisateurs, la politique de surveillance doit être également incluse à la soumission. Dans les cas où le commanditaire ne peut pas enlever/modifier directement les commentaires de révision qui contreviennent à la réglementation, le commanditaire doit communiquer avec l'exploitant du magasin pour faire enlever les commentaires.

2.7 Vente téléphonique

Il est exigé de soumettre le scénario pour révision. Si la vente s'effectue au moyen d'un enregistrement, l'enregistrement doit également être soumis (attendu qu'il n'y aurait pas d'enregistrement à réviser dans le cas d'un appel en direct).

2.8 Soumissions des énoncés de juste équilibre - Code Juillet 2013

Les clients peuvent soumettre les trois niveaux d'énoncés de juste équilibre pour une révision (et non une opinion) ligne par ligne. Veuillez soumettre votre nouvel énoncé de juste équilibre sous forme d'outil promotionnel destiné aux professionnels de la santé. Veuillez également indiquer dans une lettre d'accompagnement qu'une révision des trois niveaux d'énoncés de juste équilibre est demandée; le fichier électronique sera codé en conséquence. Le CCPP va réviser ce nouvel énoncé de juste équilibre en anglais, en français ou dans les deux langues et les frais habituels s'appliquent à ces soumissions. Le délai avant la première réponse correspond à 10 jours et 3 jours pour les réponses subséquentes. Le dossier est complet lorsque le CCPP parvient à un stade ne nécessitant aucun autre commentaire de leur part. Une approbation n'est pas accordée; ainsi, le renouvèlement du dossier n'est pas requis. Lorsque le stade « Aucun autre commentaire » est atteint, les clients peuvent insérer la version finale du nouvel énoncé de juste équilibre révisé dans des SPP futurs pour révision.

Veuillez noter que les SPP en cours de révision dans le cadre du Code actuel ne peuvent être « converties » en révisions sous le nouveau Code (c.-à-d. cela nécessiterait un nouveau fichier avec les frais correspondants).

3. Questions et réponses

Question : J'ai déjà soumis le texte du site Web sur un produit à l'approbation du CCPP; j'espérais toutefois recevoir des éclaircissements au sujet des exigences relatives à la soumission au CCPP de la mise en page d'un site Web. Est-il suffisant de soumettre la conception graphique pour quelques pages différentes à l'intérieur du site ou préférez-vous que nous soumettions toutes les pages continues à l'intérieur du site? Devrions-nous soumettre la

conception graphique après l'approbation du texte par le CCPP, ou pouvons-nous les soumettre simultanément? Le CCPP aime-t-il réviser le site Web réel avant son lancement?

Réponse : Idéalement, nous aimerions réviser l'intégralité du site Web tel qu'il est prévu qu'il soit présenté. Alors oui, la mise en page/la conception graphique devrait être soumise en même temps que le texte pour que le réviseur puisse évaluer le matériel en disposant du contexte dans son ensemble. Cependant, nous comprenons que cela peut ne pas être toujours faisable et nous acceptons de réviser le texte en premier et la mise en page finale à un stade ultérieur, après l'approbation du texte. Enfin, nous préférons recevoir toute la mise en page/la conception graphique plutôt que quelques pages à la fois.

Chapitre 3 : Frais de révision

1. Frais

Pour connaître les frais de révision, consultez la grille tarifaire à :
http://www.paab.ca/fr/paab_resources/fee_schedule/

2. Fractionnement en fichiers électroniques séparés

Notez bien que des projets séparés soumis avec le même numéro de dossier (c.-à-d. numéro de fichier électronique du CCPP) seront renvoyés pour être divisés en dossiers séparés. Pour vous aider sur le plan de la planification, voici quelques exemples courants où ce fractionnement s'est produit par le passé (c.-à-d. pas une liste complète) :

- SPP avec des champs variables
- SPP susceptibles d'être utilisés en tant qu'annonces autonomes *(p. ex., affiches, fiches posologiques, livrets sur un produit conserves dans une reliure à anneaux, boîte, clé USB ou ordinateur portable)* ou qui contiennent des unités qui présentent des différences distinctives (p. ex., livret contenant des sections distinctes chacune pour un produit différent)
- SPP qui peuvent avoir des longueurs/des sujets variés selon le besoin
  (vous reporter aux questions et réponses à la fin de cette section)
- SPP qui contiennent des choix/des solutions de rechange multiples
  (p. ex., titres/signatures multiples, contenu qui cible le Québec vs SPP qui vise le reste du Canada)
- SPP ayant des segments qui ciblent des populations différentes
  (p. ex., tableau à feuilles mobiles de conseils dont le verso de chaque feuille contient un texte qui cible les patients et dont le verso de chaque feuille contient un texte qui cible les professionnels de la santé)

Ces scénarios sont décrits tout le long du chapitre 2.

3. Fichier existant qui fait l'objet d'un nouveau fichier/de nouveaux frais

Un nouveau fichier/de nouveaux frais seront affectés dans les circonstances suivantes :

- Mise à jour importante de la monographie du produit pendant une révision en cours
- Modifications importantes non demandées pendant une révision en cours
- Dossier ouvert depuis 1 an
- 6 mois se sont écoulés depuis la dernière réponse du client (dans un fichier en cours)

4. Questions et réponses

Question : Nous créons une présentation par diapositives pour nos représentants dans le cadre de présentations de groupe à des clients. La durée de ces activités variera de 20 à 60 minutes. Il n'est pas possible de créer une présentation par diapositives séparée pour chaque activité. Nous proposons un jeu de diapositives « de base » qui contient les renseignements essentiels relatifs à l'innocuité et à l'efficacité et un jeu de diapositives « amélioré » ou « élargi » qui contient les données supplémentaires publiées. Les deux jeux de diapositives seraient approuvés par le CCPP. Dans les cas où le temps manquerait pour présenter la présentation la plus conséquente, les diapositives de base seraient présentées et serait complétées par quelques diapositives tirées de la présentation « élargie » approuvée par le CCPP. Est-il possible d'utiliser de cette façon 2 jeux de diapositives approuvés? Le cas échéant, comment doivent-ils être soumis à l'approbation du CCPP?

Réponse : L'agrément préalable est un mécanisme réglementaire qui est le plus efficace lorsque les outils promotionnels sont utilisés exactement tels qu'ils ont été révisés. Dans l'exemple que vous avez fourni, la présentation élargie pourrait effectivement être révisée à titre d'appoint possible à la présentation de base. Cependant, la révision (et l'approbation) présumeraient que le jeu de diapositives élargi complet serait présenté. De plus, les diapositives du jeu de diapositives élargi doivent être présentées dans le même ordre que celui dans lequel elles ont été révisées. Si une plus grande personnalisation devenait nécessaire pour tenir compte de la variabilité des contraintes temporelles, vous pourriez séparer le jeu de diapositives élargi en plusieurs plus petits ensembles de diapositives. Chaque ensemble serait révisé sous la forme de fichiers soumis séparément, mais il serait entendu que ces fichiers seraient toujours présentés après le jeu de diapositives de base (de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de reproduire les énoncés de juste équilibre standard dans chaque jeu de diapositives). Étant donné que chaque jeu de diapositives ajouté sera révisé sous la forme de fichiers distincts, le CCPP peut s'assurer que tout élément utilisé dans le jeu de diapositives ajouté sera accompagné de l'énoncé de juste équilibre, de la quantification et/ou de la qualification propres au texte. Remarquez que tout jeu de diapositives ajouté présenté doit être présenté du début à la fin, toutes les diapositives étant montrées dans le même ordre que celui dans lequel elles ont été approuvées. Le client sera libre d'inclure autant ou aussi peu de jeux de diapositives ajoutés selon les contraintes temporelles. Chaque jeu de diapositives ajouté doit contenir des sections séparées et distinctes du jeu de diapositives présenté. Par exemple, il est possible d'y parvenir en utilisant une diapositive de couverture qui indique le ou les sujets importants de chaque jeu de diapositives ajouté (p. ex., « Posologie »).

Chapitre 4 : Après l'agrément

1. Demandes de prolongation de la période d'approbation

Les demandes de prolongation doivent être faites par écrit, dans une lettre adressée à Review@paab.ca et doivent inclure :

- Le numéro de dossier électronique du CCPP du fichier pour lequel une prolongation est demandée
- La raison de la demande de prolongation
- La date de la monographie de produit la plus actuelle
- La confirmation que le produit n'a fait l'objet d'aucune plainte relative à la publicité depuis l'approbation la plus récente du SPP
- La confirmation que les allégations approuvées sont toujours le reflet du marché actuel

Le CCPP refusera la demande de prolongation si l'un ou l'autre des éléments ci-dessus n'a pas été fourni dans le Formulaire de demande d'exemption (vous reporter au modèle ci-dessous). Pour accéder au formulaire, cliquez sur l'onglet Ressources dans le site Web du CCPP.

Le CCPP prolongera de deux mois maximum la période d'acceptation actuelle si toutes les exigences ci-dessus ont été respectées. Une lettre d'acceptation révisée du CCPP qui tient compte de la nouvelle date d'échéance sera acheminée au client et le fichier électronique d'origine sera mis à jour avec un exemplaire de la demande de prolongation écrite.

Si l'une ou l'autre des exigences ci-dessus n'a pas été respectée, le CCPP étudiera le dossier pour déterminer si la demande de prolongation de 2 mois est acceptée et acheminera une réponse en conséquence.

À remarquer : Le renouvellement d'un SPP préalablement accepté par le CCPP doit être soumis 6 semaines avant l'expiration de la période d'acceptation. Il ne faut pas faire de demandes de prolongation de l'expiration en lieu et place de soumissions de renouvellement en temps opportun.

Formulaire de demande de prolongation

Inscrire le numéro d'acceptation complet du CCPP	
Raison de la demande de prolongation	
Date de la monographie de produit la plus actuelle	
Confirmation que le produit n'a fait l'objet d'aucune plainte relative à la publicité depuis l'approbation la plus récente du SPP.	
Confirmation que les allégations approuvées sont toujours le reflet du marché actuel.	

2. Courriels de renseignements

Des courriels de renseignements sont envoyés à review@paab.ca pour mettre le CCPP au courant de modifications apportées à un SPP approuvé après l'approbation de celui-ci, pour les raisons suivantes seulement :

- Modifications au logo de l'entreprise, à la marque de commerce
- Correction grammaticale française qui ne modifie pas le sens de l'allégation
- Redimensionnement directement proportionnel du SPP qui ne résulte en AUCUNE modification de la mise en page/de la circulation/du contenu/de la fonctionnalité du SPP

Le client est responsable de s'assurer que la monographie du produit n'a pas été modifiée depuis l'approbation initiale du SPP.

Si votre courriel de renseignements correspond à l'une des trois catégories énoncées ci-dessus, envoyez-le à review@paab.ca en précisant la raison de l'envoi du courriel de renseignements et incluez en pièces jointes les mises en pages finales qui mettent les modifications en évidence. Veuillez inclure le numéro de fichier électronique précédemment approuvé et vos coordonnées téléphoniques.

Votre courriel sera traité et déposé en tant que courriel de renseignements, le courriel et les mises en pages finales seront téléchargées dans le fichier électronique d'origine approuvé. Vous recevrez un appel téléphonique pour vous informer du dépôt du courriel de renseignements.

À remarquer : Le CCPP ne fournit pas de confirmations écrites sous forme de lettre ou de courriel. La lettre d'acceptation originale du CCPP inclura les modifications mentionnées dans le courriel de renseignements pour la période d'acceptation approuvée à l'origine.

Veuillez remarquer : Toutes les autres modifications apportées à un SPP préalablement approuvé après l'approbation de celui-ci, p. ex., toute modification au texte ou à la mise en page, les modifications à la circulation, les modifications visuelles et les modifications de fonctionnalités font l'objet d'une révision supplémentaire et doivent être soumises sous la forme de nouveaux fichiers électroniques. Veuillez également vous reporter à la section 4.3.

Les gouvernements provinciaux ont demandé au CCPP de s'assurer que les SPP qui contiennent des allégations relatives aux listes de médicaments remboursés des provinces :

- véhiculent clairement le message que des restrictions existent à l'intérieur de l'allégation (le cas échéant)
- présentent des détails relatifs à l'inclusion du produit à la liste de médicaments remboursés quand l'annonce contient un code de remboursement du produit
- ne sous-entendent pas de liens contextuels entre l'état de l'inclusion à la liste de médicaments remboursés et d'autres enjeux (p. ex., une acceptation, un état, le niveau d'efficacité/d'innocuité, etc.)

Par conséquent, toutes les modifications après approbation du SPP qui entraînent l'ajout d'énoncés à la liste de médicaments remboursés (ou la modification des énoncés existants de la liste de médicaments remboursés) doivent être soumises dans le cadre de nouveaux dossiers complets avec les références à la liste de médicaments remboursés de la province (voir ci-dessous).

3. Toute autre modification après approbation

Les modifications à un SPP après approbation de celui-ci sont définies par toute modification au texte, à la mise en page ou à la circulation qui se produit après qu'un SPP a reçu son approbation et son agrément finaux du CCPP. Les courriels de renseignements ne sont pas inclus dans cette section (vous reporter à l'explication des courriels de renseignements).

Les modifications à un SPP après approbation de celui-ci doivent faire l'objet d'une révision en vue d'une approbation et une nouvelle soumission de fichier électronique doit être faite. Notez bien ce qui suit :

- Le nouveau fichier électronique doit être rempli conformément aux Lignes directrices relatives aux soumissions et il doit inclure le numéro de fichier électronique préalablement approuvé.

- Le texte et la mise en page mis à jour doivent être soumis pour révision et les modifications doivent être surlignées.

- La monographie la plus actuelle et la lettre d'approbation de la conformité doivent être téléchargées ainsi que toute nouvelle référence utilisée à l'appui du SPP mis à jour. Toutes les références doivent comporter des renvois dans le manuscrit mis à jour conformément aux lignes directrices relatives aux soumissions.

Chapitre 5 : Soumissions de publicités avant l'obtention de l'Avis de conformité

Le mandat du CCPP consiste à réviser les systèmes publicitaires et promotionnels (SPP) pour des produits pharmaceutiques approuvés. Le CCPP reconnaît toutefois l'importance des échéanciers des lancements de produits et clarifie, dans le présent chapitre, la marche à suivre pour la révision des annonces publicitaires avant l'obtention de l'Avis de conformité (AC).

Quand les négociations sur la monographie du produit atteignent le stade de l'ébauche finale comme en atteste une lettre du service des Affaires réglementaires du fabricant, le CCPP acceptera un maximum de deux demandes de révision avant l'Avis de conformité, à la discrétion du commissaire du CCPP, compte tenu de la charge de travail au moment de la soumission. Ces demandes de révision ne feront pas l'objet des délais d'exécution habituels. Comme c'est le cas de toutes les demandes de révision, ces SPP doivent avoir obtenu l'approbation du personnel du service médical/réglementaire de l'annonceur avant d'être soumis à la révision du CCPP. Tout en attendant l'approbation finale de la monographie du produit, l'entreprise doit présenter des demandes de révision du CCPP pour tous les articles qui constituent la campagne de lancement.

Le système de fichiers électroniques indiquera un délai de 15 jours ouvrables pour une première réponse à titre de ligne directrice interne. Si l'Avis de conformité est reçu avant la fin de la première révision et qu'aucune modification supplémentaire n'est apportée à la monographie du produit ni au texte/à la mise en page/aux références, le délai d'exécution initial de 15 jours est maintenu. Si l'une ou l'autre des modifications susmentionnées sont apportées au moment de la réception de l'Avis de conformité, la soumission est renvoyée pour être mise à jour et le délai d'exécution de 10 jours pour une révision sera en vigueur après la réception d'une nouvelle soumission par le CCPP. Tous les documents modifiés doivent être annotés de sorte que les yeux des réviseurs soient attirés par les modifications.

Lorsque l'entreprise pharmaceutique reçoit son Avis de conformité, elle doit présenter de nouveau les SPP principaux finaux et révisés, et les accompagner de l'Avis de conformité et de la monographie du produit. À ce stade, tous les autres SPP de la campagne peuvent être soumis en un seul bloc à la révision du CCPP.

Les annonceurs doivent être conscients que, conformément à son mandat, le CCPP n'accorde son agrément que pour des annonces publicitaires devant être utilisées après l'obtention de l'Avis de conformité. Le CCPP n'accorde pas son agrément pour des activités promotionnelles de marque effectuées avant l'obtention de l'Avis de conformité.

Il n'est pas nécessaire de tenir des réunions entre l'annonceur et le CCPP pour chaque lancement de produit. Par contre, ces réunions sont nécessaires dans les cas suivants : premier agent d'une nouvelle classe thérapeutique, nouvelle indication pour un produit existant, nouvelles méthodes de commercialisation, milieu concurrentiel, enjeux pharmacologiques complexes, questions d'efficience et d'éthique. L'annonceur peut communiquer avec le CCPP pour déterminer si une réunion est opportune.

Chapitre 6: Demandes d’appels

1. Demande d’appel sur une opinion

Au besoin, le CCPP effectuera un appel après révision pour éclaircir l’opinion fournie. En règle générale, 5 à 10 minutes devraient suffire. Veuillez communiquer avec le personnel administratif du CCPP et donner le numéro de fichier électronique, une raison détaillée de l’appel, vos coordonnées et le meilleur moment pour vous joindre durant la journée.

2. Demande d’appel sur une révision en cours

Si vous souhaitez parler au réviseur désigné au sujet d’éléments particuliers d’un fichier électronique, veuillez communiquer avec le personnel administratif du CCPP et donner le numéro de fichier électronique, les points particuliers à éclaircir, vos coordonnées et le meilleur moment pour vous joindre durant la journée.

Notez bien : Les réviseurs n’effectueront pas de révisions téléphoniques.

3. Demande d’appel conférence

Si vous souhaitez organiser un appel conférence ou une téléréunion au sujet d’un fichier électronique en cours, veuillez communiquer avec les administrateurs du CCPP et donner vos coordonnées, les noms des membres du CCPP souhaités, le numéro du fichier électronique (le cas échéant), une raison détaillée de la demande, les noms des participants à l’appel ainsi que les dates et heures suggérées auxquelles votre groupe est libre. Le personnel administratif achemineront les détails de la demande d’appel conférence aux membres du CCPP souhaités pour obtenir leurs disponibilités, puis ils communiqueront avec le demandeur pour lui transmettre la date et l’heure confirmées de l’appel.

4. Demande d’appel de passage à un niveau supérieur

Les demandes de passage à un niveau supérieur ne seront acceptées qu’après une discussion avec le réviseur du CCPP au sujet d’un commentaire écrit sur la révision, une réponse écrite au sujet du même commentaire et la réception d'une lettre subséquente du CCPP à ce même sujet.
Si vous souhaitez faire passer à un niveau supérieur un enjeu au sujet d'un fichier électronique, veuillez communiquer avec le personnel administratif du CCPP en donnant une raison détaillée de la demande, le numéro de fichier électronique et les sujets de discussion ainsi que les coordonnées des demandeurs. Le personnel administratif acheminera la demande d’appel au réviseur du dossier et au chef du Service de révision.

5. Questions générales

Une question générale est une question de demande d’éclaircissement au sujet d’un document, d’une politique ou d’une procédure.

Par exemple,

- Éclaircissement sur le code du CCPP
- Interrogation sur la nécessité de révision par le CCPP d’un document publicitaire hypothétique

- Éclaircissement au sujet des catégories de SPP et de leur utilisation
- Demandes de renseignements administratifs
- Demandes de renseignements sur le système de fichiers électroniques

Notez bien : Toute question qui porte sur des SPP particuliers, des allégations, des concepts ou des éléments visuels doit être soumise en vue de l'obtention d'une opinion écrite.

ANNEXE

Exemple No 1 : Exemple de SPP avec un manuscrit (mentionné dans l'article 1.4 du chapitre 2 du présent document)

A significant difference was seen at day 7 [ref 1B, p. 152] and was sustained for the duration of the 8-week study [ref 1C, p. 152]

Reduced rescue medication use vs. placebo [ref 1D, p. 153]

[based on efile 12345]
Reduced exacerbations vs. placebo [ref 2A, p. 2]
Demonstrated difference in mild exacerbations [ref 2B, p. 3]
Demonstrated a significant difference in exacberbations requiring hospitalization [ref 2C, p. 3]

[based on efile 12346]
Excellent safety profile
The most common adverse events were headache (10%), nausea (8%) and dizziness (7%) [ref 3A, p. 20]

References:
1. Smith, A et al. Efficacy and tolerability of X. *Can Respir J.* 2011;62:150-154
2. Smith, B et al. Long-term efficacy of X. *Lancet.* 2011;401:98-110
3. X Product Monograph, ABC Pharma Inc., December, 1, 2010

Exemple No 2 : Exemple de SPP avec une mise en page (mentionné dans l'article 1.4 du chapitre 2 du présent document)

Increased symptom score vs. placebo ← ref 1A, p. 151

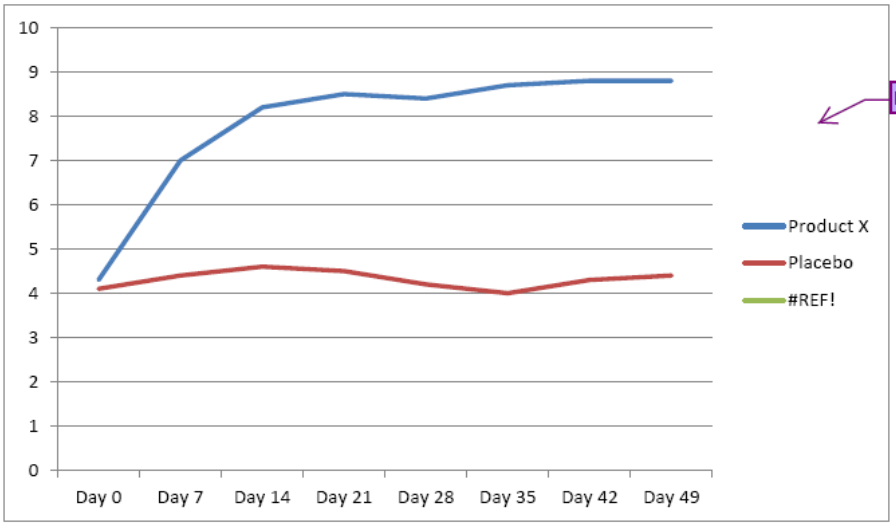

ref 1D, p. 153

A significant difference was seen at day 7 and was sustained for the duration of the 8-week study

ref 1B, p.152

ref 1C, p. 152

based on efile 12345

Reduced exacerbations vs. placebo ← ref 2A, p. 2

Demonstrated difference in mild exacerbations ← ref 2B, p. 3

Demonstrated a significant difference in exacberbations requiring hospitalization ← ref 2C, p. 3

based on efile 12346

Excellent safety profile

The most common adverse events were headache (10%), nausea (8%) and dizziness (7%).

ref 3A, p.20

References:

1. Smith, A et al. Efficacy and tolerability of X. *Can Respir J.* 2011;62:150-154
2. Smith, B et al. Long-term efficacy of X. *Lancet.* 2011;401:98-110
3. X Product Monograph, ABC Pharma Inc., December, 1, 2010

Exemple No 3 : Exemple de Réf. 1 *“Efficacy and Tolerability of X*” (mentionné à l’article 1.4 du chapitre 2)

Ref 1

Efficacy and tolerability of X

Alan Smith, Bob Smith, Charles Smith for the ABC 123 study group

Summary

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vivamus venenatis lacus non eros rhoncus ac blandit nisl accumsan. Quisque volutpat urna eget enim luctus sit amet blandit orci molestie. Ut et ipsum odio. Nulla facilisi. Nam eget blandit dolor. Fusce hendrerit sem sit amet sapien varius accumsan. Donec felis augue, rutrum ut posuere sit amet, varius quis felis. Integer pulvinar tempus gravida. Nulla interdum elementum gravida.

Mauris consectetur massa quis purus lacinia interdum. Sed tincidunt, tellus nec consectetur rutrum, eros nulla accumsan ipsum, ut iaculis risus est eget diam. Quisque vitae enim enim, quis luctus metus. Praesent varius dictum nulla, venenatis ornare arcu sodales ut. In dictum convallis convallis. Mauris sagittis hendrerit nunc, eu luctus mauris luctus at. Integer ac mauris eros. Integer eget velit id urna tincidunt convallis. Curabitur fermentum nisl nec tortor fringilla vitae aliquam urna egestas.

Sed tristique magna eget augue lacinia dignissim. Proin vitae lacus eros. Duis quam nulla, cursus id iaculis sit amet, sodales scelerisque lacus. In bibendum, eros ut scelerisque volutpat, nisi purus iaculis magna, in volutpat ante leo ac lectus. Curabitur mauris ante, condimentum vel placerat et, pretium sed nisi. Integer malesuada, odio vitae sodales mattis, sem ante viverra diam, vitae varius elit lectus sed nisl.

Ut turpis velit, malesuada eget placerat quis, luctus non lectus. Quisque semper diam id purus egestas elementum. Nulla rhoncus arcu sed nulla sagittis semper. Integer eros erat, facilisis feugiat sollicitudin et, ornare non nisl. Nullam pellentesque commodo felis, nec dignissim felis rhoncus sed. Etiam porttitor lacus id mauris volutpat hendrerit. Quisque eu odio sed orci volutpat sollicitudin et eu sem. Vivamus sodales sollicitudin dictum. Integer consequat mauris ligula, at aliquam tortor. Nullam venenatis commodo felis id fringilla.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vivamus venenatis lacus non eros rhoncus ac blandit nisl accumsan. Quisque volutpat urna eget enim luctus sit amet blandit orci molestie. Ut et ipsum odio. Nulla facilisi. Nam eget blandit dolor. Fusce hendrerit sem sit amet sapien varius accumsan. Donec felis augue, rutrum ut posuere sit amet, varius quis felis. Integer pulvinar tempus gravida. Nulla interdum elementum gravida. Mauris consectetur massa quis purus lacinia interdum. Sed tincidunt, tellus nec consectetur rutrum, eros nulla accumsan ipsum, ut iaculis risus est eget diam. Quisque vitae enim enim, quis luctus metus. Praesent varius dictum nulla, venenatis ornare arcu sodales ut. In dictum convallis convallis. Mauris sagittis hendrerit nunc, eu luctus mauris luctus at. Integer ac mauris eros. Integer eget velit id urna tincidunt convallis. Curabitur fermentum nisl nec tortor fringilla vitae aliquam urna egestas.

Sed tristique magna eget augue lacinia dignissim. Proin vitae lacus eros. Duis quam nulla, cursus id iaculis sit amet, sodales scelerisque lacus. In bibendum, eros ut scelerisque volutpat, nisi purus iaculis magna, in volutpat ante leo ac lectus. Curabitur mauris ante, condimentum vel placerat et, pretium sed nisi. Integer malesuada, odio vitae sodales mattis, sem ante viverra diam, vitae varius elit lectus sed nisl. Ut turpis velit, malesuada eget placerat quis, luctus non lectus. Quisque semper diam id purus egestas elementum. Nulla rhoncus arcu sed nulla sagittis semper. Integer eros erat, facilisis feugiat sollicitudin et, ornare non nisl. Nullam pellentesque commodo felis, nec dignissim felis rhoncus sed. Etiam porttitor lacus id mauris volutpat hendrerit. Quisque eu odio sed orci volutpat sollicitudin et eu sem. Vivamus sodales sollicitudin dictum. Integer consequat mauris ligula, at aliquam tortor. Nullam venenatis commodo felis id fringilla.

Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Sed lobortis pharetra ligula, vitae tristique libero sollicitudin et. Vestibulum pretium aliquam enim non venenatis. Duis bibendum interdum turpis vitae gravida. Aenean rutrum sodales auctor. Sed porttitor tortor laoreet arcu aliquam consectetur. Nulla facilisi. Pellentesque vestibulum odio ut nunc pretium imperdiet. Nulla scelerisque convallis scelerisque. Integer porttitor tempor tortor vitae lacinia. Cras pulvinar dignissim arcu, vitae adipiscing tellus pretium sed. Nulla vehicula tellus at velit rhoncus scelerisque. Morbi pellentesque malesuada massa, at facilisis purus vehicula eget. Aenean interdum congue justo placerat venenatis. Nulla gravida ultricies lectus quis posuere. Etiam et ipsum eget lectus malesuada ultrices. Morbi venenatis sapien vel justo consectetur sed lobortis lectus consectetur. Praesent id vulputate ligula. Praesent eu nibh ut lacus adipiscing iaculis.

Ut dignissim iaculis rutrum. Donec eget justo vitae ante condimentum malesuada nec condimentum dolor. Suspendisse egestas volutpat ligula vel aliquet. Phasellus dictum varius tempor. Sed volutpat magna non velit pellentesque in venenatis nulla ultrices. Morbi ac mattis sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Proin lacinia consectetur mauris a accumsan. Duis euismod leo et sem interdum sagittis. Quisque felis eros, pretium in suscipit dignissim, imperdiet nec ipsum. Quisque at lacus ut justo aliquam vehicula. Proin eget pharetra elit. Curabitur suscipit est eu mauris fermentum sit amet aliquam ligula

150

iaculis. Donec ac massa commodo nisl tincidunt feugiat. Nunc a volutpat dolor.

Sed faucibus semper faucibus. Sed lobortis venenatis magna, a interdum est vehicula eu. Maecenas elementum neque at libero vehicula convallis. Vivamus ultricies sodales volutpat. Curabitur a lacus risus, sit amet aliquam eros. Mauris vitae metus in leo vulputate dignissim a non arcu. In quis luctus dui. Ut tempor nisi a purus ullamcorper sit amet molestie quam hendrerit. Etiam augue diam, pretium quis faucibus eget, aliquam ut erat. Proin vitae justo at est rutrum mattis sed sed tellus. Proin lobortis ultricies leo at pharetra. Curabitur et lectus quam. Donec eget est turpis. Vestibulum ut odio eros. Nulla id erat eu mi imperdiet dictum at et leo.

Sed tempor justo eu leo semper iaculis eu at nisl. Aenean at tellus leo. Ut magna leo, congue ac adipiscing eget, adipiscing viverra nulla. Fusce ac mi lorem. Aliquam erat volutpat. Mauris sed risus massa. Phasellus cursus sollicitudin est, in pulvinar dui congue quis. Nulla vestibulum, nisl quis rhoncus molestie, erat metus pharetra arcu, et facilisis orci neque vel nibh. Ut placerat, massa ut rutrum interdum, sem odio pretium leo, ultricies convallis risus augue convallis massa. Curabitur pellentesque lacinia lorem, in posuere massa varius ac. Etiam rutrum commodo laoreet. Curabitur ligula dui, cursus ac faucibus accumsan, vestibulum eu nisi. Nam venenatis, nisl eget ornare convallis, turpis est ultrices eros, sed tempor nibh massa vitae lorem.

Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Suspendisse vehicula augue ut erat posuere eleifend sed sit amet dui. Praesent ultricies, magna feugiat ultricies adipiscing, justo libero cursus tortor, ut convallis mauris urna eget mauris. Nullam nec mi enim, eget tincidunt purus. Vivamus tristique, turpis sit amet egestas dapibus, ipsum nunc dignissim nisi, at sagittis quam velit quis nibh. Quisque mattis tempus quam, id auctor tortor facilisis nec. Maecenas a lorem sem, non sodales augue. Maecenas nulla tellus, dictum vitae pharetra at, luctus id leo. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Morbi sem felis, tincidunt id sagittis vitae, luctus et felis. Sed pharetra lacinia gravida.

Sed ut eros sapien. Etiam sagittis lorem sollicitudin enim viverra eget adipiscing erat rhoncus. Etiam condimentum gravida mauris, sit amet lacinia magna aliquet a. Sed lobortis hendrerit lobortis. Morbi ut sapien ut turpis pretium luctus ut at justo. Praesent ullamcorper, odio vitae posuere bibendum, elit ligula adipiscing sem, quis tincidunt velit nisl vitae risus. Suspendisse egestas metus non orci convallis egestas blandit elit aliquet. Praesent vitae nisi ligula. Pellentesque ornare orci eu lectus pellentesque consectetur. In vitae quam vitae nisl pellentesque egestas et vitae sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Sed dui eros, luctus vel commodo bibendum, lobortis sit amet sapien. Aliquam eu nulla a quam pulvinar ultrices. Quisque at est vel diam facilisis tincidunt vitae in tellus. Donec sit amet venenatis nisi. In at lectus augue. Morbi elementum pretium ante, nec consequat tortor pulvinar a.

Suspendisse potenti. Fusce mauris quam, iaculis eu iaculis eu, feugiat a mauris. Nulla a nibh est, id vehicula tellus. Integer hendrerit metus non libero fringilla non venenatis massa adipiscing. Nunc interdum, arcu in volutpat interdum, tortor arcu aliquet nunc, sit amet mattis lorem nibh ut nulla. Donec quis dolor nulla. Integer sit amet ligula quam, vel ultricies magna. Curabitur ultricies dolor non magna dictum vestibulum ac ac purus. Praesent quis erat augue. Curabitur sit amet ante lacus, et placerat odio. Aenean vel sapien vitae diam faucibus laoreet. Aenean ut aliquet velit. Nunc vel nunc purus, vel varius arcu. Suspendisse tempor, elit sed consectetur volutpat, lectus ipsum imperdiet quam, eu accumsan nisl dolor fermentum est. Suspendisse potenti. Nulla et vestibulum felis. Vestibulum scelerisque, risus suscipit euismod sagittis, lectus est sollicitudin neque, ornare porttitor lacus nibh in enim. Sed ut est vel augue vulputate pellentesque. Nullam auctor pulvinar rutrum. Vivamus at arcu est, non pretium nisi.

In hac habitasse platea dictumst. Integer aliquam, lorem sit amet ultricies vehicula, tortor diam aliquet erat, ut luctus lectus felis feugiat sem. Phasellus sit amet ligula nisi, sit amet aliquam massa. Duis ac erat et dui molestie gravida. Sed sapien erat, luctus nec gravida a, suscipit sed sem. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Mauris condimentum, purus ut rhoncus mollis, ligula eros tempor lacus, vel facilisis leo elit eu quam. Donec sed erat in enim faucibus varius. Nulla facilisi. Vestibulum lacinia, justo a placerat rutrum, lectus ante adipiscing erat, eu egestas elit mi cursus quam. Pellentesque non risus ac purus laoreet tristique et sit amet odio. Morbi id neque vel massa congue elementum porta non velit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse volutpat, sapien nec semper tempor, dolor massa aliquet turpis, vitae fringilla felis quam id dui. Cras rutrum turpis non purus sollicitudin tempor. Proin tincidunt tincidunt urna a vulputate. In eget tortor vel nisl eleifend sagittis. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Vivamus tincidunt condimentum tortor vel blandit. Curabitur porttitor metus at dui pharetra sit amet volutpat enim auctor.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vivamus venenatis lacus non eros rhoncus ac blandit nisl accumsan. Quisque volutpat urna eget enim luctus sit amet blandit orci molestie. Ut et ipsum odio. Nulla facilisi. Nam eget blandit dolor. Fusce hendrerit sem sit amet sapien varius accumsan. Donec felis augue, rutrum ut posuere sit amet, varius quis felis. Integer pulvinar tempus gravida. Nulla interdum elementum gravida. Mauris consectetur massa quis purus lacinia interdum. Sed tincidunt, tellus nec consectetur rutrum, eros nulla accumsan ipsum, ut iaculis risus est eget diam. Quisque vitae enim enim, quis luctus metus. Praesent varius dictum nulla, venenatis ornare arcu sodales ut. In dictum convallis convallis. Mauris sagittis hendrerit nunc, eu luctus mauris luctus at. Integer ac mauris eros. Integer eget velit id urna tincidunt convallis. Curabitur

A

fermentum nisl nec tortor fringilla vitae aliquam urna egestas.

Sed tristique magna eget augue lacinia dignissim. Proin vitae lacus eros. Duis quam nulla, cursus id iaculis sit amet, sodales scelerisque lacus. In bibendum, eros ut scelerisque volutpat, nisi purus iaculis magna, in volutpat ante leo ac lectus. Curabitur mauris ante, condimentum vel placerat et, pretium sed nisi. Integer malesuada, odio vitae sodales mattis, sem ante viverra diam, vitae varius elit lectus sed nisl. Ut turpis velit, malesuada eget placerat quis, luctus non lectus. Quisque semper diam id purus egestas elementum. Nulla rhoncus arcu sed nulla sagittis semper. Integer eros erat, facilisis feugiat sollicitudin et, ornare non nisl. Nullam pellentesque commodo felis, nec dignissim felis rhoncus sed. Etiam porttitor lacus id mauris volutpat hendrerit. Quisque eu odio sed orci volutpat sollicitudin et eu sem. Vivamus sodales sollicitudin dictum. Integer consequat mauris ligula, at aliquam tortor. Nullam venenatis commodo felis id fringilla.

Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Sed lobortis pharetra ligula, vitae tristique libero sollicitudin et. Vestibulum pretium aliquam enim non venenatis. Duis bibendum interdum turpis vitae gravida. Aenean rutrum sodales auctor. Sed porttitor tortor laoreet arcu aliquam consectetur. Nulla facilisi. Pellentesque vestibulum odio ut nunc pretium imperdiet. Nulla scelerisque convallis scelerisque. Integer porttitor tempor tortor vitae lacinia. Cras pulvinar dignissim arcu, vitae adipiscing tellus pretium sed. Nulla vehicula tellus at velit rhoncus scelerisque. Morbi pellentesque malesuada massa, at facilisis purus vehicula eget. Aenean interdum congue justo placerat venenatis. Nulla gravida ultricies lectus quis posuere. Etiam et ipsum eget lectus malesuada ultrices. Morbi venenatis sapien vel justo consectetur sed lobortis lectus consectetur. Praesent id vulputate ligula. Praesent eu nibh ut lacus adipiscing iaculis.

Ut dignissim iaculis rutrum. Donec eget justo vitae ante condimentum malesuada nec condimentum dolor. Suspendisse egestas volutpat ligula vel aliquet. Phasellus dictum varius tempor. Sed volutpat magna non velit pellentesque in venenatis nulla ultrices. Morbi ac mattis sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Proin lacinia consectetur mauris a accumsan. Duis euismod leo et sem interdum sagittis. Quisque felis eros, pretium in suscipit dignissim, imperdiet nec ipsum. Quisque at lacus ut justo aliquam vehicula. Proin eget pharetra elit. Curabitur suscipit est eu mauris fermentum sit amet aliquam ligula iaculis. Donec ac massa commodo nisl tincidunt feugiat. Nunc a volutpat dolor.

B

Sed faucibus semper faucibus. Sed lobortis venenatis magna, a interdum est vehicula eu. Maecenas elementum neque at libero vehicula convallis. Vivamus ultricies sodales volutpat. Curabitur a lacus risus, sit amet aliquam eros. Mauris vitae metus in leo vulputate dignissim a non arcu. In quis luctus dui. Ut tempor nisi a purus ullamcorper sit amet molestie quam hendrerit. Etiam augue diam, pretium quis faucibus eget, aliquam ut erat. Proin vitae justo at est rutrum mattis sed sed tellus. Proin lobortis ultricies leo at pharetra. Curabitur et lectus quam. Donec eget est turpis. Vestibulum ut odio eros. Nulla id erat eu mi imperdiet dictum at et leo.

C

Sed tempor justo eu leo semper iaculis eu at nisl. Aenean at tellus leo. Ut magna leo, congue ac adipiscing eget, adipiscing viverra nulla. Fusce ac mi lorem. Aliquam erat volutpat. Mauris sed risus massa. Phasellus cursus sollicitudin est, in pulvinar dui congue quis. Nulla vestibulum, nisl quis rhoncus molestie, erat metus pharetra arcu, et facilisis orci neque vel nibh. Ut placerat, massa ut rutrum interdum, sem odio pretium leo, ultricies convallis risus augue convallis massa. Curabitur pellentesque lacinia lorem, in posuere massa varius ac. Etiam rutrum commodo laoreet. Curabitur ligula dui, cursus ac faucibus accumsan, vestibulum eu nisi. Nam venenatis, nisl eget ornare convallis, turpis est ultrices eros, sed tempor nibh massa vitae lorem.

Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Suspendisse vehicula augue ut erat posuere eleifend sed sit amet dui. Praesent ultricies, magna feugiat ultricies adipiscing, justo libero cursus tortor, ut convallis mauris urna eget mauris. Nullam nec mi enim, eget tincidunt purus. Vivamus tristique, turpis sit amet egestas dapibus, ipsum nunc dignissim nisi, at sagittis quam velit quis nibh. Quisque mattis tempus quam, id auctor tortor facilisis nec. Maecenas a lorem sem, non sodales augue. Maecenas nulla tellus, dictum vitae pharetra at, luctus id leo. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Morbi sem felis, tincidunt id sagittis vitae, luctus et felis. Sed pharetra lacinia gravida.

Sed ut eros sapien. Etiam sagittis lorem sollicitudin enim viverra eget adipiscing erat rhoncus. Etiam condimentum gravida mauris, sit amet lacinia magna aliquet a. Sed lobortis hendrerit lobortis. Morbi ut sapien ut turpis pretium luctus ut at justo. Praesent ullamcorper, odio vitae posuere bibendum, elit ligula adipiscing sem, quis tincidunt velit nisl vitae risus. Suspendisse egestas metus non orci convallis egestas blandit elit aliquet. Praesent vitae nisi ligula. Pellentesque ornare orci eu lectus pellentesque consectetur. In vitae quam vitae nisl pellentesque egestas et vitae sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Sed dui eros, luctus vel commodo bibendum, lobortis sit amet sapien. Aliquam eu nulla a quam pulvinar ultrices. Quisque at est vel diam facilisis tincidunt vitae in tellus. Donec sit amet venenatis nisi. In at lectus augue. Morbi elementum pretium ante, nec consequat tortor pulvinar a.

Suspendisse potenti. Fusce mauris quam, iaculis eu iaculis eu, feugiat a mauris. Nulla a nibh est, id vehicula tellus. Integer hendrerit metus non libero fringilla non venenatis massa adipiscing. Nunc interdum, arcu in volutpat interdum, tortor arcu aliquet nunc, sit amet mattis lorem nibh ut nulla. Donec quis dolor nulla. Integer sit amet ligula quam, vel ultricies magna. Curabitur ultricies dolor non magna dictum vestibulum

ac ac purus. Praesent quis erat augue. Curabitur sit amet ante lacus, et placerat odio. Aenean vel sapien vitae diam faucibus laoreet. Aenean ut aliquet velit. Nunc vel nunc purus, vel varius arcu. Suspendisse tempor, elit sed consectetur volutpat, lectus ipsum imperdiet quam, eu accumsan nisl dolor fermentum est. Suspendisse potenti. Nulla et vestibulum felis. Vestibulum scelerisque, risus suscipit euismod sagittis, lectus est sollicitudin neque, ornare porttitor lacus nibh in enim. Sed ut est vel augue vulputate pellentesque. Nullam auctor pulvinar rutrum. Vivamus at arcu est, non pretium nisi.

In hac habitasse platea dictumst. Integer aliquam, lorem sit amet ultricies vehicula, tortor diam aliquet erat, ut luctus lectus felis feugiat sem. Phasellus sit amet ligula nisi, sit amet aliquam massa. Duis ac erat et dui molestie gravida. Sed sapien erat, luctus nec gravida a, suscipit sed sem. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Mauris condimentum, purus ut rhoncus mollis, ligula eros tempor lacus, vel facilisis leo elit eu quam. Donec sed erat in enim faucibus varius. Nulla facilisi. Vestibulum lacinia, justo a placerat rutrum, lectus ante adipiscing erat, eu egestas elit mi cursus quam. Pellentesque non risus ac purus laoreet tristique et sit amet odio. Morbi id neque vel massa congue elementum porta non velit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse volutpat, sapien nec semper tempor, dolor massa aliquet turpis, vitae fringilla felis quam id dui. Cras rutrum turpis non purus sollicitudin tempor. Proin tincidunt tincidunt urna a vulputate. In eget tortor vel nisl eleifend sagittis. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Vivamus tincidunt condimentum tortor vel blandit. Curabitur porttitor metus at dui pharetra sit amet volutpat enim auctor.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vivamus venenatis lacus non eros rhoncus ac blandit nisl accumsan. Quisque volutpat urna eget enim luctus sit amet blandit orci molestie. Ut et ipsum odio. Nulla facilisi. Nam eget blandit dolor. Fusce hendrerit sem sit amet sapien varius accumsan. Donec felis augue, rutrum ut posuere sit amet, varius quis felis. Integer pulvinar tempus gravida. Nulla interdum elementum gravida. Mauris consectetur massa quis purus lacinia interdum. Sed tincidunt, tellus nec consectetur rutrum, eros nulla accumsan ipsum, ut iaculis risus est eget diam. Quisque vitae enim enim, quis luctus metus. Praesent varius dictum nulla, venenatis ornare arcu sodales ut. In dictum convallis convallis. Mauris sagittis hendrerit nunc, eu luctus mauris luctus at. Integer ac mauris eros. Integer eget velit id urna tincidunt convallis. Curabitur fermentum nisl nec tortor fringilla vitae aliquam urna egestas.

Sed tristique magna eget augue lacinia dignissim. Proin vitae lacus eros. Duis quam nulla, cursus id iaculis sit amet, sodales scelerisque lacus. In bibendum, eros ut scelerisque volutpat, nisi purus iaculis magna, in volutpat ante leo ac lectus. Curabitur mauris ante, condimentum vel placerat et, pretium sed nisi. Integer malesuada, odio vitae sodales mattis, sem ante viverra diam, vitae varius elit lectus sed nisl. Ut turpis velit, malesuada eget placerat quis, luctus non lectus. Quisque semper diam id purus egestas elementum. Nulla rhoncus arcu sed nulla sagittis semper. Integer eros erat, facilisis feugiat sollicitudin et, ornare non nisl. Nullam pellentesque commodo felis, nec dignissim felis rhoncus sed. Etiam porttitor lacus id mauris volutpat hendrerit. Quisque eu odio sed orci volutpat sollicitudin et eu sem. Vivamus sodales sollicitudin dictum. Integer consequat mauris ligula, at aliquam tortor. Nullam venenatis commodo felis id fringilla.

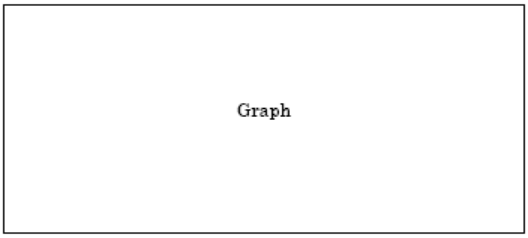

D

Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Sed lobortis pharetra ligula, vitae tristique libero sollicitudin et. Vestibulum pretium aliquam enim non venenatis. Duis bibendum interdum turpis vitae gravida. Aenean rutrum sodales auctor. Sed porttitor tortor laoreet arcu aliquam consectetur. Nulla facilisi. Pellentesque vestibulum odio ut nunc pretium imperdiet. Nulla scelerisque convallis scelerisque. Integer porttitor tempor tortor vitae lacinia. Cras pulvinar dignissim arcu, vitae adipiscing tellus pretium sed. Nulla vehicula tellus at velit rhoncus scelerisque. Morbi pellentesque malesuada massa, at facilisis purus vehicula eget. Aenean interdum congue justo placerat venenatis. Nulla gravida ultricies lectus quis posuere. Etiam et ipsum eget lectus malesuada ultrices. Morbi venenatis sapien vel justo consectetur sed lobortis lectus consectetur. Praesent id vulputate ligula. Praesent eu nibh ut lacus adipiscing iaculis.

Ut dignissim iaculis rutrum. Donec eget justo vitae ante condimentum malesuada nec condimentum dolor. Suspendisse egestas volutpat ligula vel aliquet. Phasellus dictum varius tempor. Sed volutpat magna non velit pellentesque in venenatis nulla ultrices. Morbi ac mattis sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Proin lacinia consectetur mauris a accumsan. Duis euismod leo et sem interdum sagittis. Quisque felis eros, pretium in suscipit dignissim, imperdiet nec ipsum. Quisque at lacus ut justo aliquam vehicula. Proin eget pharetra elit. Curabitur suscipit est eu mauris fermentum sit amet aliquam ligula iaculis. Donec ac massa commodo nisl tincidunt feugiat. Nunc a volutpat dolor.

Sed faucibus semper faucibus. Sed lobortis venenatis magna, a interdum est vehicula eu. Maecenas elementum neque at libero vehicula convallis. Vivamus ultricies sodales volutpat. Curabitur a lacus risus, sit amet aliquam eros. Mauris vitae metus in leo vulputate dignissim a non arcu. In quis luctus dui. Ut tempor nisi a purus ullamcorper sit amet molestie quam hendrerit.

Etiam augue diam, pretium quis faucibus eget, aliquam ut erat. Proin vitae justo at est rutrum mattis sed sed tellus. Proin lobortis ultricies leo at pharetra. Curabitur et lectus quam. Donec eget est turpis. Vestibulum ut odio eros. Nulla id erat eu mi imperdiet dictum at et leo.

Sed tempor justo eu leo semper iaculis eu at nisl. Aenean at tellus leo. Ut magna leo, congue ac adipiscing eget, adipiscing viverra nulla. Fusce ac mi lorem. Aliquam erat volutpat. Mauris sed risus massa. Phasellus cursus sollicitudin est, in pulvinar dui congue quis. Nulla vestibulum, nisl quis rhoncus molestie, erat metus pharetra arcu, et facilisis orci neque vel nibh. Ut placerat, massa ut rutrum interdum, sem odio pretium leo, ultricies convallis risus augue convallis massa. Curabitur pellentesque lacinia lorem, in posuere massa varius ac. Etiam rutrum commodo laoreet. Curabitur ligula dui, cursus ac faucibus accumsan, vestibulum eu nisi. Nam venenatis, nisl eget ornare convallis, turpis est ultrices eros, sed tempor nibh massa vitae lorem.

Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Suspendisse vehicula augue ut erat posuere eleifend sed sit amet dui. Praesent ultricies, magna feugiat ultricies adipiscing, justo libero cursus tortor, ut convallis mauris urna eget mauris. Nullam nec mi enim, eget tincidunt purus. Vivamus tristique, turpis sit amet egestas dapibus, ipsum nunc dignissim nisi, at sagittis quam velit quis nibh. Quisque mattis tempus quam, id auctor tortor facilisis nec. Maecenas a lorem sem, non sodales augue. Maecenas nulla tellus, dictum vitae pharetra at, luctus id leo. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Morbi sem felis, tincidunt id sagittis vitae, luctus et felis. Sed pharetra lacinia gravida.

Sed ut eros sapien. Etiam sagittis lorem sollicitudin enim viverra eget adipiscing erat rhoncus. Etiam condimentum gravida mauris, sit amet lacinia magna aliquet a. Sed lobortis hendrerit lobortis. Morbi ut sapien ut turpis pretium luctus ut at justo. Praesent ullamcorper, odio vitae posuere bibendum, elit ligula adipiscing sem, quis tincidunt velit nisl vitae risus. Suspendisse egestas metus non orci convallis egestas blandit elit aliquet. Praesent vitae nisi ligula. Pellentesque ornare orci eu lectus pellentesque consectetur. In vitae quam vitae nisl pellentesque egestas et vitae sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Sed dui eros, luctus vel commodo bibendum, lobortis sit amet sapien. Aliquam eu nulla a quam pulvinar ultrices. Quisque at est vel diam facilisis tincidunt vitae in tellus. Donec sit amet venenatis nisi. In at lectus augue. Morbi elementum pretium ante, nec consequat tortor pulvinar a.

Suspendisse potenti. Fusce mauris quam, iaculis eu iaculis eu, feugiat a mauris. Nulla a nibh est, id vehicula tellus. Integer hendrerit metus non libero fringilla non venenatis massa adipiscing. Nunc interdum, arcu in volutpat interdum, tortor arcu aliquet nunc, sit amet mattis lorem nibh ut nulla. Donec quis dolor nulla. Integer sit amet ligula quam, vel ultricies magna. Curabitur ultricies dolor non magna dictum vestibulum ac ac purus. Praesent quis erat augue. Curabitur sit amet ante lacus, et placerat odio. Aenean vel sapien vitae diam faucibus laoreet. Aenean ut aliquet velit. Nunc vel nunc purus, vel varius arcu. Suspendisse tempor, elit sed consectetur volutpat, lectus ipsum imperdiet quam, eu accumsan nisl dolor fermentum est. Suspendisse potenti. Nulla et vestibulum felis. Vestibulum scelerisque, risus suscipit euismod sagittis, lectus est sollicitudin neque, ornare porttitor lacus nibh in enim. Sed ut est vel augue vulputate pellentesque. Nullam auctor pulvinar rutrum. Vivamus at arcu est, non pretium nisi.

In hac habitasse platea dictumst. Integer aliquam, lorem sit amet ultricies vehicula, tortor diam aliquet erat, ut luctus lectus felis feugiat sem. Phasellus sit amet ligula nisi, sit amet aliquam massa. Duis ac erat et dui molestie gravida. Sed sapien erat, luctus nec gravida a, suscipit sed sem. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Mauris condimentum, purus ut rhoncus mollis, ligula eros tempor lacus, vel facilisis leo elit eu quam. Donec sed erat in enim faucibus varius. Nulla facilisi. Vestibulum lacinia, justo a placerat rutrum, lectus ante adipiscing erat, eu egestas elit mi cursus quam. Pellentesque non risus ac purus laoreet tristique et sit amet odio. Morbi id neque vel massa congue elementum porta non velit. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse volutpat, sapien nec semper tempor, dolor massa aliquet turpis, vitae fringilla felis quam id dui. Cras rutrum turpis non purus sollicitudin tempor. Proin tincidunt tincidunt urna a vulputate. In eget tortor vel nisl eleifend sagittis. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Vivamus tincidunt condimentum tortor vel blandit. Curabitur porttitor metus at dui pharetra sit amet volutpat enim auctor.

Exemple No 4 : Exemple de nomenclature des références (mentionné à l'article 1.4 du chapitre 2)

Ref 3 – X Product Monograph
ABC Pharma Inc.
Jan 1, 2011

Ref 2 – Long-term efficacy of X
Smith, B et al.
Jan 1, 2011

Ref 1 – Efficacy and tolerability of X.
Smith, A, et al.
Jan 1, 2011